

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_37

PARTICIPATION DU PNR ML AU PROJET « FORET EN VUE » (FOREV)

Date de la convocation

13/05/25

Le 20 mai 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

CODE PROJET (5205)

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 - Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5. Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 26 – Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt

Contrat de Parc 2023 – 2026

Le rapporteur, Gérard SALVIAT, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- La Charte Forestière de Territoire (2022-2027), et notamment l'enjeu 1 « Une culture forestière partagée » ;

Contexte :

Dans son enjeu 1, la Charte Forestière de territoire, souligne que le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) est doté d'une culture forestière récente (campagnes de reboisement au XIX et XX^{ème} siècle).

La forêt de par son histoire génère plusieurs regards qui nécessitent la mise en place de dialogues, de rencontres, d'écoutes réciproques pour :

- comprendre les enjeux de chacun en favorisant une montée en compétence des acteurs forestiers (propriétaires, opérateurs de terrain, ...)
- sensibiliser et valoriser les pratiques exemplaires
- partager les attentes sociétales : impacts paysagers de la gestion, de l'exploitation
- mesurer le rôle de la forêt et du bois dans notre devenir.

Le PNR ML est sollicité par le centre technique FCBA (mission de promouvoir le progrès technique notamment dans les matériaux bois), en vue de la constitution d'un groupe projet pour l'intégration du paysage dans la forêt de demain, réunissant :

FCBA ; l'association Forêt-Bois (FIBOIS) Nouvelle-Aquitaine ; le Groupe Recherche Environnement, Confort, Conception Architecturale et Urbaine (GRECCAU) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (GRECCAU/ENSAP) de Bordeaux et le PNR ML.

Description du projet :

Ce projet vise à fournir des propositions opérationnelles pour intégrer les enjeux de paysage pour la forêt de demain. Un précédent projet, DEFI (2023-2024), a jeté des bases de collaboration avec des non forestiers pour aborder les notions d'acceptabilité sociale dans le cadre de certaines interventions en forêt plantée (modalités d'installation de plantations, notions de rétention lors des coupes...). Plusieurs expérimentations (virtuelles ou in situ) ont ainsi été faites sur la base d'un partenariat FCBA – laboratoire GRECCAU de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (GRECCAU/ENSAP) de Bordeaux, ayant abouti à quelques expérimentations dans le domaine des travaux forestiers (positions et forme des andains, niveaux de rétention avant coupe et replantation...).

DEFI n'avait cependant pas approfondi la notion de concertation autour de ces sujets. Or, les attentes sociales en matière de forêt étant de plus en plus prégnantes, l'innovation en matière de sylviculture doit pouvoir mieux prendre en compte les notions de paysage, et pour cela mieux quantifier les différentes appréciations ou représentations des non forestiers.

Ce présent projet organisera le croisement des regards entre forestiers (propriétaires, professionnels, représentants de la filière...) et non forestiers (usagers des forêts, riverains, élus...) sur deux questions prioritaires :

- La récolte de bois/l'exploitation : À partir de quel niveau de prélèvement la coupe est mal vécue par les acteurs ? (seuil de tolérance / d'acceptation / d'indifférence...)
- La diversification des plantations : À partir de quelle densité / quel nombre d'essences une plantation est-elle considérée comme « mélangée » ?

Ces sujets sont proposés soit parce qu'ils se réfèrent à un point de crispation actuel (coupe rase), soit parce qu'ils peuvent avoir une importance pour l'avenir, tant en matière de biodiversité que d'adaptation des forêts au changement climatique (diversification).

Le projet entend apporter des éléments concrets, utilisables par les forestiers, pour faire évoluer les pratiques forestières en forêt plantée vers l'intégration de certaines attentes paysagères.

Objectifs recherchés :

- Identifier les seuils de basculement des représentations d'un public non forestier sur les pratiques forestières les plus questionnées : exploitation et plantation, en utilisant des techniques novatrices de visualisation numérique
- Expérimenter un espace et des modalités de dialogue opérationnelles entre forestiers et usagers de la forêt
- Proposer des itinéraires sylvicoles ou des modalités d'exploitation permettant d'atténuer les représentations négatives du grand public dans un contexte de forêt cultivée

Durée du projet : 2 ans

Date de démarrage : Septembre 2025 - Date de fin : été 2027

Le PNR ML est sollicité pour être partenaire du projet et territoire de l'étude.

Le projet est coordonné par le FCBA, avec la mise en place un comité de pilotage composé de représentants des 4 partenaires : GRECCAU/ENSAP Bordeaux, FIBOIS et FCBA et le PNR Millevaches en Limousin.

Budget prévisionnel du projet sur la durée du projet :

Dépenses (€)		
FCBA	Coordination : 40 jours	24 000
	Frais de logistique (impression de supports, collation...)	1 000
GRECCAU/ ENSAP Bordeaux	Frais de mission	6 000
	Frais d'encadrement	6 000
FIBOIS	Frais d'animation	3 000
PNR ML	Frais d'animation	3 000
TOTAL		43 000

FCBA monte un dossier de subvention auprès du Fonds Plantons pour l'avenir (PPLA) pour une participation à hauteur de 50 % du coût d'opération.

Le temps d'animation est amené en guise d'autofinancement au projet, l'accompagnement de PPLA financera des dépenses exclusivement liées au projet, sur lesquelles il n'y a pas d'autres cofinancements, permettant ainsi d'affecter pleinement le PNR ML au projet FOREV pour en assurer la réussite.

Pour le PNR ML : le coût d'animation est évalué à 3 000 €. Le PNR ML contribuera au projet en temps de travail dédié et en frais divers (impression supports et communication, frais d'envoi), avec le prévisionnel suivant :

Plan de financement dédié au PNR ML :

Dépenses		Recettes		
Temps de travail	1 500 €	Contrat de Parc (programmation 2025) sur le temps de travail	19,5%	585 €
Frais de communication	1 500 €	Contrat de Parc (programmation 2026) sur les frais de communication	25 %	750 €
		Autofinancement (sur le total des dépenses)	55,5%	1 665 €
Total	3 000 €		100%	3 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'engagement du PNR ML comme partenaire du projet « Forêt en vue » ;
- de valider le plan de financement propre au PNR ML ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération en particulier la convention de partenariat avec FCBA ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées (communication) prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider l'engagement du PNR ML comme partenaire du projet « Forêt en vue » ;
- de valider le plan de financement propre au PNR ML ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération en particulier la convention de partenariat avec FCBA ;
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées (communication) prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 27/05/25 Et qu'elle a été affichée le 27/05/25



Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 019-251900130-20250520-B_2025_37-DE